



Arrêté 2026.04_30

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

**ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
à Monsieur Vincent POTIER, Responsable de la restauration scolaire**

Le Maire de la commune de VALDALLIÈRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-19 ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature dans le domaine de la restauration scolaire à Monsieur Vincent POTIER, responsable de ce service ;

Arrête

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à Monsieur Vincent POTIER, Responsable de la restauration scolaire, à l'effet de signer, sous ma surveillance et ma responsabilité :

- Tous documents n'engageant pas de dépenses financières (≤ 200 €) ;
- Ordre de services ;
- Demandes d'autorisations d'absences, de changement de planning ;
- Demandes de congés, d'heures complémentaires ;
- Correspondances courantes du domaine.

Article 2 : M. le Directeur général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-préfet ainsi qu'une expédition à Madame la Trésorière.

Fait à Valdallière, le 14 avril 2026

Notifié le : 27/4/2026
Vincent POTIER

Le Maire,
Patrice LEPAINTEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20260430-AR2026_04_30-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Publication : 05/05/2026